Autoroute Machilly-Thonon :

Un projet impactant Mésinges et l'ensemble du Chablais

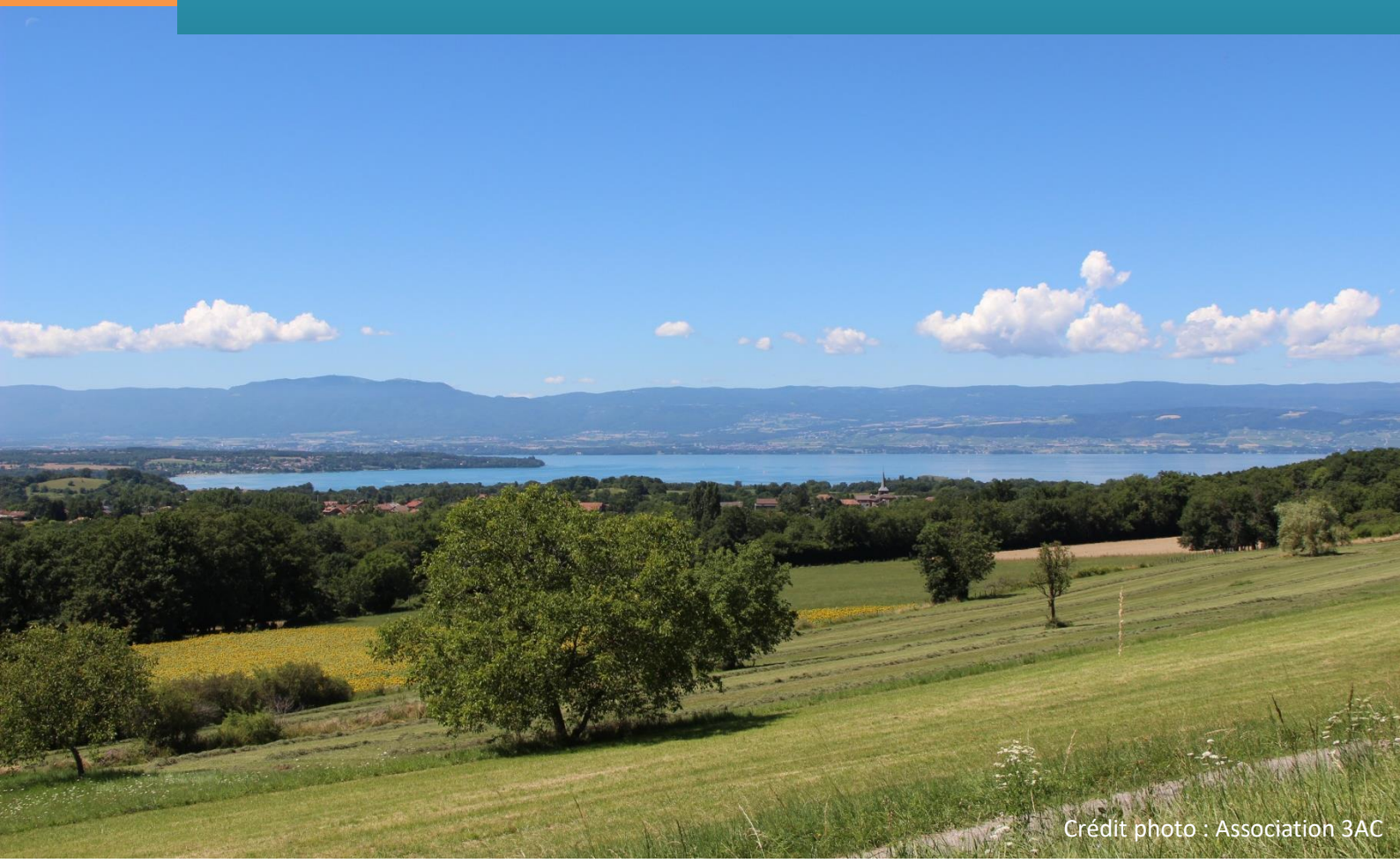
Crédit photo : Association 3AC

La commission d'enquête recommande que le hameau de Mésinges fasse l'objet d'une attention particulière. Elle remarque que les habitants n'ont pas bien appréhendé l'ampleur des impacts liés au bruit et à la proximité du tracé.

« Leur incompréhension est d'autant plus forte que les tracés anciens épargnaient leur site et que les impacts sur leur confort et leur santé se fait au détriment de positions leur paraissant injustifiées.»

Conclusions et avis relatifs à la déclaration d'utilité publique de la création de la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains (26 septembre 2018).

Résumé technique du projet

Photomontages : superpositions du tracé de l'autoroute (gauche : modélisé, droite : rouge) et de vues aériennes de Mésinges. Association 3AC.

Le Bruit

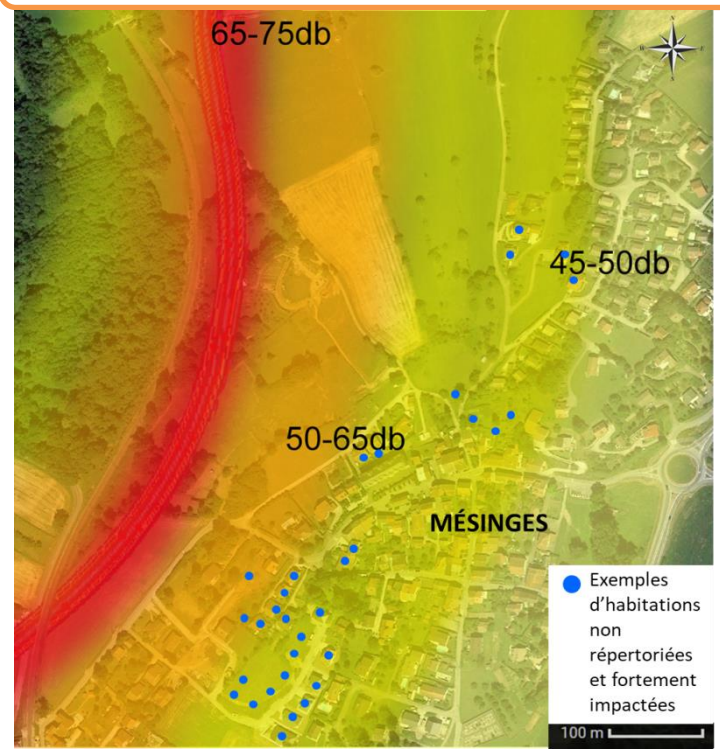

Source: Vue aérienne de Mésinges, superposée avec les niveaux de bruit (le jour) extraits de l'étude d'impact, pièce 5b, Impacts et Mesures p. 116/299. Association 3AC.

Recommandations de la commission d'enquête:

« Le maître d'ouvrage doit chercher à adopter des protections de haut niveau pour préserver le confort des riverains notamment au-delà des seuils règlementaires de protection acoustique. »

Réponses du maître d'ouvrage:

« L'ambiance sonore après réalisation du projet ne justifie aucunement de mesures de protections acoustiques particulières. »

Source: Conclusions et avis relatifs à la déclaration d'utilité publique de la création de la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains (26 septembre 2018).

Les niveaux de bruits sont élevés et permanents. Ils dépassent jour et nuit les valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), mais aucune protection n'est envisagée par le maître d'ouvrage.

Les nuisances sonores augmentent les risques de troubles nerveux, digestifs et cardiaques, notamment l'hypertension.

Pour plus d'informations, voir le guide des recommandations de l'OMS en matière de bruit environnemental, 9/10/2018.

Le Paysage

Photomontage : Annexe à la réponse au §2.9.2. Procès-verbal de synthèse et réponses des maîtres d'ouvrage - Commission d'enquête publique, Lyon, le 21 septembre 2018

Recommandations de la commission d'enquête:

« Quelles mesures précises, peuvent être présentées pour réduire la pollution et la dégradation du paysage ? »

Réponse du maître d'ouvrage:

« Les aménagements paysagers qui viendront renforcer le masque visuel avec l'autoroute (notamment, alignement d'arbres en sommet de talus de déblai) seront arrêtés par le concessionnaire dans le cadre des études détaillées […] Passage de l'infrastructure autoroutière en fort déblai au droit du hameau de Mésinges, entre 8m et 11m en dessous du terrain naturel. »

Source: Conclusions et avis relatifs à la déclaration d'utilité publique de la création de la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains (26 septembre 2018).

Les arbres seraient plantés de l'autre côté de la voie, ne protégeant pas le village. Le déblai cité ne concerne qu'une partie de l'autoroute puisqu'elle suit la voie ferrée. Elle est au-dessus du terrain naturel en contrebas des Chilles, bien visible depuis le chemin.

L'air

L'autoroute génère des émissions de particules fines, d'oxyde d'azote et d'autres polluants favorisant les pathologies respiratoires. Elle augmente de 12% les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsables du réchauffement climatique. Il n'existe aucune mesure pour réduire ces effets.

L’association Action Abandon Autoroute Chablais (3AC)

Pourquoi la création de « Action Abandon Autoroute Chablais (3AC) » ?

Nous voulons nous opposer au projet d'autoroute Machilly-Thonon qui, malgré son impact démesuré sur Mésinges et l’environnement du Chablais, ne pourra résoudre l'enclavement du Chablais. A la veille de la mise en service du Léman Express, la construction d’une autoroute payante est un non-sens.

Pour rappel, lors de la réunion d'information du 29 novembre 2018, nous avions exposé l'ensemble des impacts du projet sur le village. La Mairie d’Allinges, présente à cette réunion, soutient le projet malgré tous ces impacts, et cela sans pouvoir répondre clairement à nos interrogations. Nous ne sommes donc pas protégés.

Avec cette association, nous souhaitons fédérer les habitants de Mésinges, l'un des villages les plus affectés par ce tracé. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Notre objectif: Être prêts pour déposer un recours en justice si le projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est approuvé par le Conseil d’Etat et signé par le Ministre, au plus tard en janvier 2020.

Septembre 2018
Fin de la consultation du public: Avis favorable au projet.

Novembre 2018
Première réunion à Mésinges, avec le Maire d’Allinges, pour partager nos doutes et préoccupations.

Mars 2019
Rencontre à la mairie d’Allinges avec le maître d’ouvrage: Aucune vraie réponse apportée et aucun suivi de sa part ou de la mairie.

Juin 2019
Rencontre avec un cabinet d’avocat à Paris, spécialisé dans ce genre de dossier. Le cabinet est prêt à nous accompagner au cas où un recours serait nécessaire.

Septembre 2019
Création de l'association Action Abandon Autoroute Chablais (3AC).

15 Décembre 2019
Mise en service du Léman Express

Janvier 2020 (au plus tard)
Signature de la DUP. Délai de 2 mois pour déposer les recours.

REJOIGNEZ-NOUS !

Association 3AC - Action Abandon Autoroute Chablais
154 rue du Cercle Bétemps – Mésinges, 74200 ALLINGES
mesinges-autoroute@outlook.com

Devenir membre

Nom : _ _ _